

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASCO 80 Subvention (73.120 euros) et convention pluriannuelle de parcours d'histoire et de mémoire avec le Mémorial de la Shoah.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Projet Educatif Territorial Parisien signé le 1er septembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention pluriannuelle de parcours d'histoire et de mémoire avec la Fondation Mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4e et de lui attribuer le versement de la subvention de 73.120 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,


Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 73.120 euros est attribuée à la Fondation Mémorial de la Shoah (4e) (19627 - 2017-06788).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec la Fondation Mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4e.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 22, chapitre 65, nature 6574, ligne de subvention VF80021, du budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO